ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Manuels et fournitures

Question écrite n° 9939

Texte de la question

M Robert Pandraud attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la desinformation constatee dans certains manuels scolaires d'economie, tels que les manuels Nathan et Scodel, qui donnent une vision pour le moins singuliere des USA C'est ainsi que pour le manuel Nathan de terminale, la pauvrete gagnerait du terrain aux Etats-Unis en touchant 47 millions d'individus sur une population de 235 millions. Mais cet ouvrage se garde bien de preciser ce qu'est le seuil legal de la pauvrete outre-Atlantique. Quant au manuel Scodel, il precise sans autre commentaire : « A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis entreprennent l'elargissement de leur empire. Ayant plus que double leurs forces, ils contribuent d'abord au renversement des empires coloniaux anglais et francais. Ils substituent a l'ancien systeme colonial, base sur l'exportation des capitaux, un systeme neo-colonial appuye sur le pillage des ressources energetiques et minerales necessaires au developpement du systeme. » Il lui demande si des visions aussi partiales ont bien leur place dans des manuels scolaires et si elles ne sont pas de nature a porter ombrage aux relations de la France avec ses allies.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports est particulierement attache au respect de l'objectivite dans la presentation et le traitement des programmes d'enseignement dans les manuels scolaires. De maniere generale, les programmes fixes dans les textes officiels du ministere de l'education nationale constituent une reference que les concepteurs et les editeurs de manuels scolaires sont tenus de respecter. Le ministre ne dispose cependant d'aucun pouvoir pour intervenir par voie de decision aupres des auteurs et des editeurs dont la liberte et la responsabilite sont entieres pour tout ce qui touche a la conception, a la redaction et a la presentation des ouvrages qu'ils publient. En outre, il n'existe pas de manuels officiels ou simplement recommandes par le ministere de l'education nationale. Il appartient aux equipes pedagogiques de chaque etablissement scolaire de choisir les manuels qui presentent la plus grande objectivite, tout en permettant aux enseignants le plein exercice de leurs responsabilites d'educateurs. Il reste que tout groupement ou association peut intervenir directement aupres des editeurs pour signaler les omissions ou manquements a l'objectivite constates dans tel ou tel manuel.

Données clés

Auteur : M. Pandraud Robert
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9939
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE9939

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 822